



5 mai 2024

Conseil d'administration public Budget préliminaire 2024-2025 / Étape 3

Mise en contexte

L'étape 2 de l'élaboration du budget préliminaire 2024-2025 vient de se terminer avec la publication de la dotation du personnel de soutien de chaque établissement.

Cette publication était prévue fin avril. Elle n'a pu être réalisée que début mai en raison de nombreuses discussions entourant la dotation des aides pédagogiques spécialisé.e.s (APS). Ce sujet sera détaillé dans la partie 1 du document à la section CUPE.

Si la dotation des écoles est maintenant presque achevée, des petits aménagements sont néanmoins encore à envisager jusqu'à la fin du mois de septembre (formulaire 1701).

L'étape 3 peut donc débuter. Elle consiste principalement à ajouter au budget attaché à la dotation des écoles les coûts envisagés pour les différents services composant en grande partie la structure du bureau central du CSF.

Liste des services

- Éducation universelle et équité
- Éducation de la petite enfance à la 12^e année
- Ententes et services
- Gouvernance
- Direction générale
- Finances
- Technologie
- Ressources humaines
- Relations publiques
- Transport
- Maintenance et bâtiment
- Immobilier
- Éducation autochtone

À cette liste s'ajoute une autre source de dépenses importantes intitulée *causes juridiques et autres honoraires*.

L'étape 3 est également la période où se dessinent plus précisément les ébauches du budget préliminaire 2024-2025 qui devra être voté fin juin par le conseil d'administration du CSF.



Fin de l'étape 2

Deux grands thèmes cloront l'étape de la dotation des écoles dans sa grande majorité.

a) Niveaux multiples

Le 2 avril 2024, le comité-conseil des finances mandatait le Secrétaire-trésorier par intérim de remédier aux différentes situations ayant imposé l'établissement de niveaux multiples (quintuple, quadruple et triple) dans différentes écoles du CSF.

Pendant le mois d'avril, le conseil exécutif du CSF mettait des moyens nécessaires pour atteindre cet objectif. L'écueil principal résidait à ne pas surutiliser les fonds opérationnels et à dépasser la limite fixée en relation avec les prévisions des effectifs entraînant par la même un déficit du budget prévisionnel.

Il est à noter que :

- Certains établissements ont préféré la présence d'heures d'APS plutôt que de recourir à des ajouts ETP (décloisonnement).
- Certaines situations sont toujours en processus d'étude pour trouver des solutions (ex. Mer et Montagne).
- D'autres ajouts ont été simultanément réalisés dans d'autres établissements, n'ayant pas de niveaux multiples, comme : des Pionniers, Sentiers alpins, la Vallée, les Aiglons, Jules Verne, Océane.

Le 5 mai 2024, la dotation en personnel de direction et enseignants.es pour l'année scolaire 2024-2025 équivaut à :

	ETP	\$
Directions	52.20	9 392 904
Enseignants	437.99	51 741 982
Totaux	490.19	61 134 886

b) Personnel de soutien

Plusieurs catégories d'affectation composent la dotation du personnel de soutien :

- Assistant.e administratif.ve
- Commis de bureau
- Préposé.e à l'accueil
- Éducateur Franc départ
- Commis de bibliothèque
- Cuisinier
- Ambassadeur culturel
- Intervenant.e jeunesse
- Aide pédagogique
- Surveillance



Une seule catégorie est au cœur de nombreux débats : les aides pédagogiques spécialisé.e.s (APS).

Quelques rappels à leur sujet :

- Le CSF alloue plus de 120% de l'intégralité des fonds à destination des élèves désignés (A à H) dans la dotation des APS faisant de celles-ci et de ceux-ci la réponse principale au soutien des élèves à défis.
- Le CSF finance les autres services destinés aux élèves désignés directement de ses fonds opérationnels (ex. directions de service, psychologues scolaires, orthophonistes, services extérieurs, conseiller.e.s pédagogiques, personnel de soutien) pour un total de 2 446 601\$ (budget amendé, 29 février 2024).
- À l'exception de 4 écoles, tous les établissements reçoivent davantage que les sommes générées par leurs propres élèves désignés de A à H en raison du système de prorata mis en place. Certaines écoles n'ayant pas d'élèves désignés reçoivent néanmoins de la dotation en APS.

En janvier 2024, une consultation a été entreprise par le bureau central au sujet du processus de dotation des heures d'APS. La Présidente du SCFP, un groupe de réflexion ad hoc indiquaient sans équivoque leur désir de voir la dotation suivre le processus de prorata. Le 2 mai 2024, l'exécutif du regroupement des directions francophones (RDF) après réflexion validait ce processus.

Toutefois, en raison d'un budget 2024-2025 prévisionnelle délicat, l'équation retenue est la même que celle en 2023-2024 et ne connaîtra pas d'augmentation :

Nombre d'élèves x 0,05 x 12,5 heures

La distribution sera toutefois différente à la demande du groupe de réflexion et s'explique par une volonté de meilleure répartition entre les écoles.

	Dotation de base	Attribution supplémentaire 1	Attribution supplémentaire 2
Montant	3%	1%	1%
Date	Mai	Juin	Octobre

Le 5 mai 2024, la dotation en personnel de soutien équivaut à :

	Heures	\$
Personnel de soutien – catégories confondues	8 275.03 heures	14 734 052



Total de l'ensemble de la dotation envisagée pour l'année 2024-2025

	\$
Direction	9 392 904
Enseignant.e	51 741 982
Personnel de soutien	14 734 052
Total	75 868 939

Début de l'étape 3

Comme mentionné plus haut, l'étape 3 est l'élaboration de propositions en vue de la confection de du vote par le CA du budget préliminaire 2024-2025.

Une comparaison avec le budget amendé 2023-2024 servira de base de réflexion.

	Amendé 2023-2024	Préliminaire 2024-2025
Revenus	132 899 992	À confirmer
Dépenses	132 125 120	134 160 563
Ventilation des dépenses		
Écoles	81 191 909	86 046 100
Éducation universelle	2 446 601	2 464 842
Éducation à la petite enfance et à la 12 ^e année	5 651 020	4 304 998
Ententes de services	2 017 609	2 181 135
Gouvernance	281 676	281 676
Causes juridiques et autres	6 353 000	2 800 000
Directions générales	1 034 162	1 078 557
Finances	1 964 156	1 713 145
Technologie	4 076 210	4 604 252
Ressources humaines	2 055 941	2 082 563
Services des relations publiques	746 242	831 059
Transport	10 439 161	11 000 700
Maintenance	12 478 916	13 274 642
Immobilier	963 711	1 056 878
Éducation autochtone	424 805	440 016

NB. En 2023-2024, aux dépenses de l'année s'ajoutait un déficit (556 000\$) provenant de l'année 2022-2023.



Quelques commentaires

- Le 21 mars 2024, à la suite d'une demande de la part du secrétaire-trésorier par intérim, le coordonnateur provincial du bureau de l'éducation en français au ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance indiquait que pour le moment, le montant de base pour le CSF en 2024-2025 est fixe à 4 430 915\$.
- Les coûts de la cause juridique et autres honoraires ont été fixés à 2 500 000\$ pour les mois de juillet à novembre 2024.
- L'ouverture d'une nouvelle école (aménagement), la rénovation de certains locaux, l'augmentation de surfaces de nettoyage ajoutés à l'augmentation des coûts des services et à l'inflation accroissent les dépenses du *département opération et maintenance*.